



Madame Catherine Chabaud, ministre de la Mer et de la Pêche

Paris, le 9 janvier 2026

Objet : Répartition des quotas de pêche en 2026

Madame Catherine Chabaud,

Nous vous souhaitons une très belle année 2026, pleine de décisions courageuses et justes pour tenter de sauver l'océan et la pêche vertueuse française. Cette nouvelle année s'annonce riche en défis, en premier lieu la question cruciale des quotas. Il y a quelques semaines, les négociations sur les TAC et Quotas 2026 se sont tenues dans l'ombre, influencées par les représentants du secteur au détriment des avis scientifiques. Elles se sont achevées sur des décisions mitigées, qui ne suffisent ni à rassurer le secteur, ni les ONG, quant à la protection de la ressource et l'avenir de la profession. Il vous incombe désormais de répartir les quotas entre les différentes organisations de producteurs.

Il y a quelques jours vous avez publié un [arrêté provisoire de répartition des quotas de maquereau](#) qui continue d'attribuer la moitié des quotas aux navires industriels Scombrus et Prins Bernhard, appartenant à une multinationale néerlandaise, qui ne débarquent pas en France et destinent leur pêche à l'exportation, alors que plus d'un millier de navires comptent sur cette ressource, en ce moment, au pic de la saison.

Nous vous demandons aujourd'hui, Madame la ministre, de revoir la clef de répartition des quotas pour mettre fin au système actuel qui octroie la part du lion à ceux qui pillent la ressource, rejettent en mer les espèces non ciblées, prélèvent trop de juvéniles, débarquent dans des pays étrangers ou ne pêchent que quelques semaines par an. Il est urgent de "changer le modèle de la pêche", comme vous le préconisez depuis des années, en soutenant d'abord les flottilles les plus vertueuses pour la protection de l'environnement et la création d'emplois et de valeur, celles qui pêchent durablement toute l'année sur nos littoraux.



Pour protéger la ressource, les écosystèmes marins et les pêcheurs vertueux écrasés par une pêche industrielle destructrice, nous vous demandons aujourd'hui, Madame la ministre, comme des associations de pêcheurs vous ont déjà demandé.

1. La transparence totale sur la répartition des quotas au sein des OP. Les plans de gestion doivent comporter, entre autres, les "[modalités d'allocation des possibilités de pêche ainsi que les échanges de sous-quotas](#)". Ces plans de gestion doivent être "[notifiés avant le 31 mai à la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture \(DGAMPA\)](#)" et "[adressés à chacun des adhérents des organisations de producteurs \[...\] et approuvés par décision du ministre](#)". Ils doivent également être "communiqués à toute personne qui en fait la demande". Pourtant, de nombreuses OP font encore preuve d'une opacité inacceptable.

2. L'application systématique de l'article 17 pour la répartition des quotas entre OP, en incluant donc des critères sociaux et environnementaux à la clef de répartition de l'ensemble des espèces.

Il est urgent d'appliquer l'article 17 et prioriser les flottilles vertueuses pour les espèces suivantes :

a) Pour le maquereau, dont le TAC diminue de 70%, nous vous demandons d'attribuer l'ensemble du quota aux navires qui débarquent en France, qui font vivre les criées et soutiennent les activités des ports ainsi que des familles entières de marins-pêcheurs aux activités artisanales, locales, bénéfiques pour notre économie et la vitalité de nos territoires. Nous vous demandons, dans cette même logique de recherche de vertu écologique, sociale et économique, de ne pas attribuer un seul kilo du quota de maquereau aux navires-usines Scombrus et Prins Bernhard, qui débarquent à l'étranger et ne servent que les intérêts capitalistiques de la multinationale néerlandaise Cornelis Vrolijk. Cette entreprise membre des Big Five a reversé 5 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires en 2024 alors que lors du Brexit, [elle a capté près de 13 millions d'euros de subventions publiques pour des arrêts temporaires pour trois de ses navires-usines sans que leurs activités n'aient réellement été impactées](#). En cohérence avec l'article 17 de la PCP mais aussi avec la vision que vous, Madame la ministre, avez osé défendre contre vents et marées à Bruxelles, allouez aujourd'hui les quotas en priorité aux ligneurs et fileyeurs qui ont les pratiques de pêche les moins impactantes sur l'environnement.

b) Pour le thon rouge, dont les quotas augmentent cette année, la priorité doit être donnée aux flottilles de pêcheurs à la ligne. Il est urgent de mettre fin à la répartition scandaleuse qui attribue actuellement 80% de la ressource à une flottille composée de 22 thoniers senneurs seulement. Ces navires pêchent à



peine quelques semaines par an pendant la période de reproduction et destinent leurs thons aux marchés étrangers, japonais en tête.

c) Pour le bar du golfe de Gascogne, dont les quotas augmentent de 48%, la distribution de quotas doit bénéficier en priorité aux flottilles de ligneurs et aux fileyeurs, et non aux bolincheurs bretons. Ces derniers subissent les conséquences de leur surexploitation des sardines et tentent de survivre en récupérant des droits de pêche sur d'autres espèces. Allouer des quotas de bar aux bolincheurs plutôt qu'aux ligneurs et fileyeurs priverait les pêcheurs de bar aux arts dormants qui dépendent de cette ressource et la valorisent mieux que personne en créant plus de richesses économiques que toute autre technique alors qu'ils génèrent le moins d'impact écologique de tous les engins.

3. Enfin, pour l'ensemble des espèces, l'article 17 dispose que "lors de l'attribution des possibilités de pêche dont ils disposent (...), les États membres utilisent des critères transparents et objectifs, y compris les critères à caractère environnemental, social et économique ». La répartition des quotas doit donc systématiquement prioriser les flottilles vertueuses économiquement et les moins impactantes sur l'environnement. A ce titre, **nous rappelons que 39% des volumes débarqués par les chaluts de fond sont directement transférables à des flottilles de pêches dormantes**, qui ciblent déjà ces espèces en France comme rapporte le [groupement de recherche sur la transition des pêches](#).

Madame la ministre, l'urgence écologique et sociale exige d'assumer enfin une rupture de la politique conduite jusqu'ici, notamment sur la répartition des quotas, de façon à choisir les emplois durables contre les lobbies industriels destructeurs.

La casse sociale et environnementale dans le secteur de la pêche est déjà immense. A l'heure du changement climatique, il est temps de faire preuve de détermination politique.

Nous restons à votre disposition et serions ravis de pouvoir échanger à ce propos dans les prochains jours.

En vous priant d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Laetitia Bisiaux, responsable de la campagne pêche industrielle

Claire Sergent, chargée de la mobilisation des pêcheurs